



Document complémentaire à l'article
"Un « emprunt forcé » en 1795 - des pétitions à Bordeaux"

Pierre Geraud Ramonat - a subi des pertes - veuf avec enfants - 19, marché de la Liberté à Bordeaux

Aux citoyens administrateurs du département de la Gironde

Pierre Géraud Ramonat demeurant au marché de La liberté n°19 section 5 vous presente qu'il est veuf père de cinq enfants qu'il a de plus un gendre et deux petits enfants à sa charge qu'il est obligé d nourrir loger blanchir etc. & il a fait dans le cours de la revolution des pertes qui l'ont mis hors d'état de pouvoir suffire à toutes ces charges.

En effet en l'année 1791 il perdit par l'insurrection des nègres à St Domingue les revenus provenant de deux caffeteries dont son épouse venait d'hériter dans cette colonie.

A cette même époque il était chargé de neuf enfants ameriquains a qui il faisait donner l'éducation mais les perre et mere ayant été égorgés ou ruinés par le même desastre il n'en reçut plus aucun fonds & néanmoins il a toujours continué ses soins & ses dépenses jusqu'au moment de la requisition. Cinq s'y trouvèrent compris, il fournit leur équipement et ils partirent; trois sont morts au service de la Patrie; les autres deux y sont encore et de temps à autre il leur fait passer des secours. Un sixième est mort icy, deux ont été retirés par un parent à Perigueux; il en reste encor un pour la pension duquel on voulait 800 livres en numéraire, ce qui a obligé le pétitionneire à le retirer chez lui où il a les mêmes maîtres, la même éducation que son propre fils sana avoir jamais réclamé la bienfaisance de la nation pour luy.

Le seul commerce que faisait le pétitionnaire était quelques envoys à St Domingue & lors de l'incendie du Cap il y avait presque la totalité de son avoir qui a été perdu & il n'en a rien retiré.

Accablé par tant d'évènements le pétitionnaire cherchant des moyens pour faire vivre sa famille et couvrir ses dépenses entreprit en société avec quelques amis un petit commerce sur les vins & caffé mais après avoir achetté fort cher arriva la loy du maximum & par suite les requisitions achevèrent ma ruine.

De sorte qu'aujourd'hui ayant 12 personnes à nourrir et à ma charge le pétitionnaire se trouve réduit aux seuls revenus d'un petit bien dans la commune de Baron Entre deux mers (a la culture duquel même mon âge et l'éloignement ne me permettent pas de veiller). et à celui d'un mauvais bien au Bouscat que j'acquis de la nation en 1791 pour le prix de 52500 livres et qui joint à celui de Baron ne valent pas 50 000 livres de numeraire. J'y ai éprouvé sur lui & sur l'autre cette année les malheureux effets de la gelée & j'ai perdu jusqu'aux pieds de vigne puisqu'à Baron, j'ai été obligé d'en faire arracher 6 journaux.

Voila toutes mes propriétés, mon industrie a été très bornée; elle est réduite aujourd'hui à quelques misérables assurances, commerce plus ruineux que profitable & jamais de ma vie, j'ai donné dans l'agiotage, ni profitté d'aucune des circonstances de la revolution.

Voila la vérité & ma position. C'est cependant dans cet état de choses que j'ai été compris dans l'emprunt forcé pour 70 000 livres somme visiblement hors d'état de tout

rapport avec mes moyens & que j'ai été obligé d'emprunter a plusieurs pour éviter les rigueurs de la loy

J'ai lieu d'esperer que d'après mon exposé il me sera fait remise de la somme excédante le taux que je dois supporter et a 20000 livres serait encore trop forte si je ne considerais pas que les sacrifices en faveur de la Patrie ne doivent rien couter à un bon républicain.

www.cahiersdarchives.fr (02/2015)

<http://www.cahiersdarchives.fr>